

L'écho du Parc

Numéros 56 à l'Octobre 2006 à Janvier 2007

La nouvelle fontaine Saint-Symphorien de Bonnelles

- Charte qualité chez des commerçants du Parc
- Cueillons l'eau du ciel !
- Philippe Luez souffle le renouveau sur Port Royal
- Les jus de pomme du Parc, à boire sans modération !



Parc
naturel
régional
de la Haute Vallée
de Chevreuse

À l'occasion des Journées du Patrimoine, 4000 personnes se sont pressées au château de la Madeleine qui accueillait le campement médiéval du Cercle des Quatre Arthur : chant, danse, escrime, cuisine, jeux... ont animé la cour du château pendant deux jours. Par ailleurs, un riche programme invitait le public à découvrir le patrimoine des communes de la vallée de Chevreuse autour de la thématique des couleurs.



La 6^e exposition des artisans d'art, les 17 et 18 juin, a permis à un nombreux public de découvrir les talents insoupçonnés d'artisans locaux. Les vitraux de Cyrille Morin (atelier "Au fil du verre" à Auffargis) illustrent ici à merveille le thème de l'exposition "Couleurs et matières"



La séance de Cinéma en plein air du 10 juin a rassemblé 250 personnes. Elles ont pu apprécier le film d'Alain Corneau "Tous les matins du monde" qui a trouvé sa place dans le contexte janséniste de Port-Royal des Champs.



À Choisel, la fontaine Saint-Paul a été restaurée cet été grâce au travail de jeunes bénévoles internationaux encadrés par les associations Rempart et Crysalis, avec l'aide de la commune et des missions Patrimoine, Architecture et Pédagogie du Parc. Situé sur l'ancien chemin d'Herbouvilliers, cet édifice, propriété de la famille de Breteuil, est dédié à Paul, enfant de la famille décédé à l'âge de 10 ans.



Édouard Stéphan de la SHARY (Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline) a proposé une découverte des moulins de la vallée de Chevreuse à l'occasion de la Journée du Patrimoine de pays du 18 juin, dont le thème était "Patrimoine autour de l'eau".

Organisés par l'ADIAM avec la participation de Jazz à toute heure, deux concerts de la harpiste jazz Isabelle Olivier ont rassemblé en mai un public nombreux sur deux sites étonnants, la ferme des Carneaux à Bullion et le domaine d'Ors à Châteaufort. Isabelle Olivier poursuit ses interventions musicales auprès de l'école de Bullion le 24 octobre.



Rendez-vous devenu incontournable, la fête des fermes, le 1^{er} dimanche de juin, a attiré cette année plus de 5000 personnes.



Dominique Eskenazi

L E S C O M M U N E S D U P A R C

- ◆ Auffargis 01 34 57 86 20
- ◆ Bonnelles 01 30 88 47 30
- ◆ Bullion 01 30 41 30 20
- ◆ La Celle-les-Bordes 01 34 85 22 28
- ◆ Cernay-la-Ville 01 34 85 21 35
- ◆ Châteaufort 01 39 56 76 76
- ◆ Chevreuse 01 30 52 15 30
- ◆ Choisel 01 30 52 42 15

- ◆ Clairefontaine-en-Yvelines 01 34 84 50 68
- ◆ Dampierre-en-Yvelines 01 30 52 53 70
- ◆ Lévis-Saint-Nom 01 34 61 82 05
- ◆ Longvilliers 01 30 41 33 96
- ◆ Magny-les-Hameaux 01 39 44 71 71
- ◆ Le Mesnil-Saint-Denis 01 30 13 86 50
- ◆ Milon-la-Chapelle 01 30 52 19 22
- ◆ Rochefort-en-Yvelines 01 30 41 31 06

- ◆ Saint-Forget 01 30 52 50 55
- ◆ Saint-Lambert-des-Bois 01 30 43 77 25
- ◆ Saint-Rémy-lès-Chevreuse 01 30 47 05 00
- ◆ Senlis 01 30 52 50 71
- ◆ Vieille-Eglise-en-Yvelines 01 30 41 16 13

Villes-portes :

- ◆ Rambouillet 01 34 57 34 57
- ◆ Voisins-le-Bretonneux 01 30 48 58 68

Le mot du Président



Madame, Monsieur,
Le Parc naturel régional a participé très activement au débat public sur le prolongement de l'autoroute A12 qui s'est achevé le 17 juin. Il a notamment produit deux études très argumentées : la première analyse finement les conséquences désastreuses de certains tracés sur le territoire du Parc naturel régional, la seconde – réalisée avec la ville de Montigny-le-Bretonneux qui a accepté notre proposition de partenariat – présente une solution alternative d'aménagement de la RN 10 réalisée par deux bureaux d'études spécialisés. Elle est consultable sur le site Internet du Parc. Pourtant, malgré nos arguments et ceux des associations qui ont fait un travail important et de grande qualité, la commission particulière a cédé aux plaintes des riverains de la RN 10 et à la détermination des services du ministère de l'Équipement. Elle a conclu qu'à « l'échelle locale, une majorité importante semble s'exprimer pour le traitement complet de la RN 10 accompagné de la création d'une voie nouvelle ». Interrogé sur cette « majorité » lors d'une conférence de presse en septembre, le président de la commission a expliqué que cette majorité serait qualitative ! À chacun d'apprécier. En toute hypothèse, le débat a une nouvelle fois mis en lumière les obstacles juridiques à un franchissement aérien du vallon du Pommeret. La commission note que « la Charte de l'environnement a valeur constitutionnelle depuis le 1^{er} mars 2005 et il paraît fort peu probable que le passage d'un tel axe routier puisse être accepté (à l'exception peut-être d'une mise en tunnel particulièrement délicate et coûteuse) ».

Le dossier est désormais dans les mains de l'État qui doit faire connaître sa décision très prochainement. De son côté, la procédure de renouvellement de la Charte du Parc naturel régional, entamée l'été dernier, entre dans une phase décisive. Le Conseil Régional d'Ile-de-France doit maintenant fixer le périmètre d'étude, en dressant la liste des communes invitées à participer à l'élaboration de la nouvelle Charte.

Yves Vandewalle

Conseiller Général des Yvelines
Maire de Lévis-Saint-Nom

Le rapport complet de la Commission particulière du débat public sur le prolongement de l'A12 est consultable sur le site internet : debatpublic-a12.org

Sommaire

Actualité _____ P4

Portrait _____ P5

Philippe Luez : un souffle de renouveau pour Port-Royal.



Environnement _____ P6

Cueillons l'eau du ciel !



Terroir _____ P8

Doux fruit de la pression le jus de pomme.

Économie _____ P10

Une Charte Qualité pour les commerçants.
Parrainages d'entreprises.



Echo-citoyenneté _____ P13

Retiens la pluie

Patrimoine _____ P16

Fontaine, je boirai de ton eau...



Villages _____ P18

Amélioration de l'habitat : l'OPAH au-delà de toutes les attentes

Echo du Parc

Oct. 2006 > Janv. 2007 n° 38

Directeur de la publication : Charles-Antoine de Ferrières

Président de la commission communication : Guy Poupard

Rédactrice en chef : Virginie Le Vot

Comité de rédaction : Virginie Le Vot, Patrick Blanc, Hélène Dupont

Ont participé à ce numéro : M. Adam, E. Aubert, D. Cambournac, L. Guilbot, J. Guyot, E. Lemonnier, D. Leroy, A. Lottin, C. Reinaud

Pour l'équipe du Parc : P. Blanc, S. Dransart, C. Dubuc, M.L. Gaillard, F. Hardy, B. Rombauts, O. Sanch, M. Thioux

Maquette : e.maginère

Impression sur papier sans chlore : Imprimerie de Pithiviers

Photographies : Marc Chapelat (couverture), Michel Di Maggio, Alain Bouhana, Patrick Blanc, Diapothèque PNR, DR.

Parc naturel régional
Château de la Madeleine
Chemin Jean Racine
78472 Chevreuse cedex
Tél. : 01 30 52 09 09
contact.pnr.chevreuse@wanadoo.fr
www.parc-naturel-chevreuse.fr

Les collégiens expliquent l'éco-habitat

En juin dernier, une des classes de 6^e et le club "mission verte et découverte" du Collège de Coubertin à Chevreuse ont organisé une exposition sur l'éco-habitat, dans le cadre d'un partenariat avec Fondaterra (Fondation européenne pour des territoires durables), l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, Aéroport de Paris et le Parc.

Avec l'aide de leur professeur, M. Edelist, responsable du club, et les conseils de l'architecte du Parc, ils ont rassemblé différents éléments (panneaux, supports de jeux, dessins...) pour expliquer au public de l'aéroport d'Orly les principes d'une maison économe en énergies, qu'ils ont baptisée la "maison angélique" ! Présents sur une journée pour commenter et animer leur exposition, les élèves ont pu mesurer à la fois l'intérêt des visiteurs pour ce thème des économies d'énergies et des énergies renouvelables, et en même temps le manque d'informations et de connaissances sur ce sujet. Ces enfants auront en tout cas appris beaucoup sur les techniques et matériaux qui contribuent à une maison à la fois confortable et économe.

Rappelons enfin que le Parc organisera du 10 au 12 novembre prochain au moulin d'Ors à Châteaufort son 2^e forum éco-habitat.

Cet événement a pour objectif de fournir une mine de renseignements pratiques, des réponses aux questions individuelles des particuliers et plein d'astuces pour mettre en application chez soi des solutions efficaces afin de réduire ses factures et de préserver la planète.



Une classe de 6^e de Chevreuse a exposé sa "maison angélique" à l'aéroport d'Orly.

À l'école des Parcs

La classe de CM1 de M. Chauffour à Bonnelles s'est inscrite dans un projet d'échanges interparcs avec une classe homologue du PNR de Camargue. Les élèves devaient dans un premier temps accueillir leurs camarades chez eux pour leur faire découvrir leur région et ses patrimoines. Puis ils ont été invités à se rendre au pays des flamands roses pour faire à leur tour connaissance d'un territoire et de ses spécificités. "L'intérêt de la formule est double", précise M. Chauffour. "C'est à la fois un très bon support pour la transmission des connaissances : l'enfant "apprend" son Parc pour le présenter à d'autres et en même temps, il y a des échanges humains

très riches. Une communication forte s'établit entre les enfants". Après avoir échangé des courriers tout au long de l'année, ils sont ensuite fiers de montrer les richesses de leur Parc. Ces rencontres ont été organisées par la mission Éducation des deux Parcs et notamment, pour la Haute Vallée de Chevreuse, par Anne Lerouge. Une idée à reproduire pour prolonger les interventions pédagogiques que les animateurs du Parc assurent tout au long de l'année dans les écoles du territoire. ■

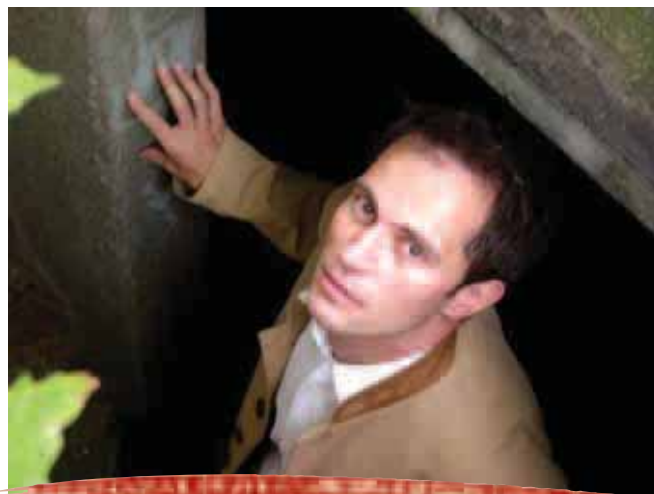
Renseignements : Frédéric Pouzergues 01 30 52 89 47



Visite du PNR de Camargue par les CM1 de Bonnelles.

Un souffle de renouveau pour Port-Royal

Philippe Luez



Rendez-vous pris avec le nouveau directeur-conservateur du musée de Port-Royal des Champs, je me dirige vers le majestueux cèdre bicentenaire qui marque l'entrée du musée, goûtant au passage le paysage qui se dévoile, le pré vallonné qui surplombe les ruines de l'abbaye, en contrebas. Dès l'abord, l'esprit des lieux m'enchanté. La porte franchie, j'aperçois mon interlocuteur... La nomination de Philippe Luez n'est pas due au hasard. « Historien, j'ai notamment travaillé six ans au laboratoire d'histoire religieuse du CNRS. Etudiant doctorant, j'avais commencé à travailler sur le jansénisme. Chargé de mission au ministère de la Culture, avec une expérience dans un centre associé à un musée, j'ai eu envie de prendre la responsabilité du musée de Port-Royal des-Champs ».

Votre première tâche visible a été la restructuration du musée...

L'abbaye n'aurait pas eu ce rayonnement intellectuel sans les solitaires, mais ceux-ci ne seraient pas venus se retirer ici, sans le pôle spirituel constitué par Port-Royal des Champs, son abbaye, ses religieuses, Mère Angélique... C'est pourquoi je leur ai entièrement réservé cette première salle du rez-de-chaussée, regroupant dans la deuxième salle les portraits des hommes – abbé de Saint-Cyran, Antoine Arnauld, abbé Tournus –.... Le visiteur est ensuite convié, à travers nombre d'ouvrages – dont une édition des *Pensées* de Pascal annotée par Marcel Proust – et de gravures, à parcourir chronologiquement la tumultueuse histoire du jansénisme. Après ce foisonnement de documents, j'ai voulu la pièce suivante sobre et dépouillée, pour mettre en valeur quelques grands tableaux, peints par Philippe de Champaigne lui-même comme *l'Ecce homo* et *Le crucifiement*, ou par son atelier, telle la *Vierge de douleur* de Jean-Baptiste de Champaigne. A l'étage, j'ai pris le parti de maintenir certaines présentations, d'en remodeler totalement d'autres, de conserver en l'état la bibliothèque. Dans cette opération de redéploiement de la collection, j'attends d'autres œuvres.

L'évolution du musée des Granges s'inscrit dans le projet plus vaste du grand Port-Royal, porté par le ministère de la Culture, la Région et le Département...

Les transformations actuelles du musée peuvent être considérées comme une étape intermédiaire. Aujourd'hui, à en juger par l'affluence dans le parc à certains moments, il est clair que le promeneur préfère plus souvent les attraits du paysage aux témoignages rassemblés dans le musée. Mon objectif est d'y faire pénétrer le visiteur, de rendre l'histoire de ce lieu accessible au plus large public possible.

Le Grand Port-Royal, à Magny-les-Hameaux, situé aujourd'hui entre

ville nouvelle et Parc naturel régional, c'est un espace préservé depuis 300 ans (grâce aux associations propriétaires qui en ont fait don à l'Etat), des ruines qui évoquent le drame politique qui l'a marqué. Avec Jean-Louis Martinot-Lagarde, architecte en charge du projet et l'ensemble de notre équipe, nous partageons le même enthousiasme : faire redécouvrir l'histoire du lieu, l'affrontement de deux logiques, la lutte de deux intolérances et leurs conséquences dramatiques. Sujet difficile : pourquoi Louis XIV a-t-il voulu détruire ce pôle religieux et intellectuel ? Qu'est-ce que le jansénisme, la querelle religieuse ? On peut alors expliquer ce qui s'est passé (y compris à qui ne possède pas de culture historique).

Sur cette vaste unité foncière, nous voulons bâtir un parcours des ruines et de l'archéologie, partant de ce qui reste de l'abbaye pour monter vers le musée et la ferme des Granges, avec une façon d'évoquer le passé destinée à provoquer l'émotion.

Quelles seront les premières étapes ?

Dès cet automne, on procédera à des sondages archéologiques sur les repérages déjà effectués, avant de remodeler le site : à terme, plusieurs témoignages archéologiques du monastère seront installés sur place, certains bâtiments sauvegardés, le cimetière des moniales et le cloître re-situés. Le paysage sera ouvert sur la grande longueur du domaine.

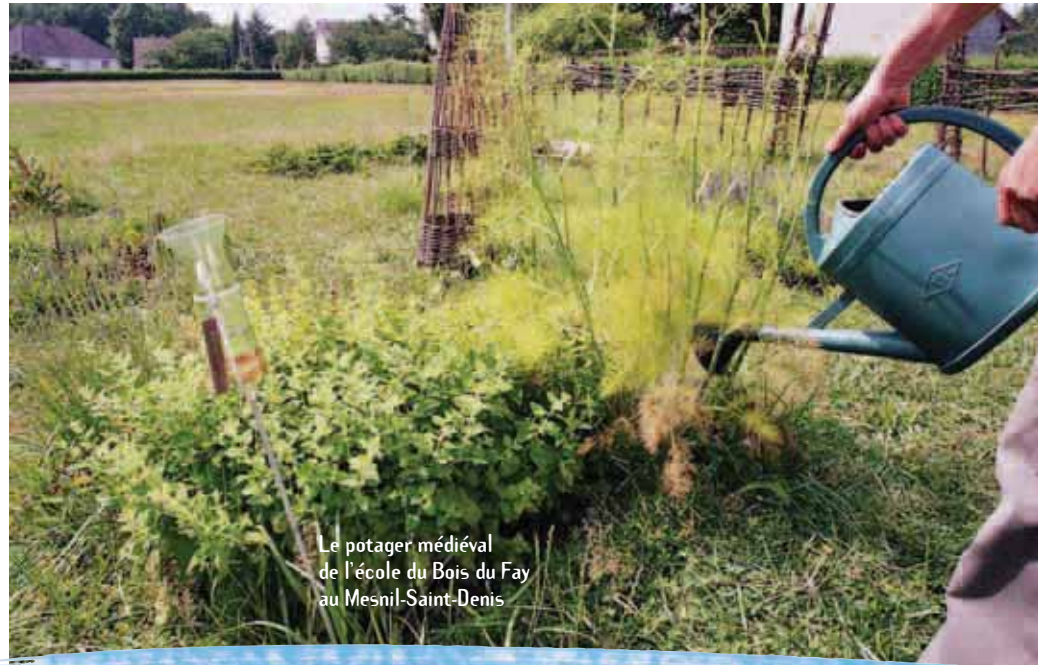
Autre chantier qui va démarrer, la rénovation de la bibliothèque des Solitaires, un fonds d'une exceptionnelle richesse jusqu'ici très peu exploité. Cela nous permettra d'organiser dans de meilleures conditions des séminaires ou conférences. Pour nous ouvrir à d'autres publics et formes culturelles, en lien avec nos partenaires locaux et le Parc, nous avons accueilli dans le cadre de la fête des fermes un concert gratuit *Musique au jardin* ou encore une projection en plein air du film *Tous les matins du monde*. Le public était nombreux au rendez-vous. L'accueil du jeune public est également l'un de nos nouveaux objectifs. J'aimerais à cet égard rendre hommage aux bénévoles d'associations qui, comme Janine Feland, donnent depuis plusieurs années leur temps sans compter pour créer les jardins des Granges et y cultivent potager, fleurs et herbes comme à l'époque des religieuses. C'est grâce à leur initiative que des enfants d'écoles ou institutions du voisinage y mettent régulièrement la main pour bêcher, semer, tailler, et que le musée a pu accueillir ses premiers groupes de scolaires. Ces jardins, ouverts au public, nous seront aussi utiles pour recréer le grand jardin de la communauté des religieuses du XVII^e siècle. ■

(Propos recueillis par Hélène Dupont)

* Renseignements au 01 39 30 72 72 – <http://www.musee.port-royal.com>

Cueillons l'eau du ciel !

Les fruits et légumes regorgent d'eau. Soit. Encore faut-il leur apporter le précieux élément pour assister leur croissance. Des écoles ont installé pour cela des récupérateurs d'eau lors de la création de potagers biologiques. Visite guidée d'exemples à suivre !



Le potager médiéval de l'école du Bois du Fay au Mesnil-Saint-Denis

Avant de récolter tomates, radis, potirons, salades, courgettes ou plantes aromatiques, plus d'une tâche est à accomplir. Jardiner s'apprend, se prépare... Et les plantes, organismes vivants, ont besoin de se nourrir et de boire. Voilà en substance ce que Stéphane Lorient, animateur pédagogique du Parc naturel régional, explique aux enfants de classes désireuses de créer un potager au sein de leur établissement. Ainsi, et comme le faisaient nos "bons vieux" jardiniers, un potager ne peut se concevoir sans un composteur et une cuve de récupération d'eau de pluie. Le premier pour fournir l'engrais naturel qui enrichira la terre – ce qui permet du même coup de parler aux enfants de déchets, de tri sélectif, de la vie du sol – et le second qui permettra d'arroser intelligemment les plantes, sans puiser l'eau du robinet, mais en valorisant l'eau du ciel ! Une démarche d'autant plus utile que les périodes de sécheresse et les restrictions d'eau qui en découlent, comme cet été, risquent fort de se multiplier. Plusieurs écoles du Parc se sont lancées dans l'aventure : l'école du Bois du Fay au Mesnil-Saint-Denis, l'école Jean Moulin à Chevreuse, l'école Louise Weiss à Magny-les-Hameaux et l'école de Cernay dans le cadre d'une classe d'eau*.

Des tomates aux maths !

Dans chacune d'elles se trouvent au moins deux professeurs motivés par le projet. Car un potager, à l'école ou à la maison, nécessite d'y consacrer du temps. "Nous allons essayer

d'animer un atelier hebdomadaire, durant l'heure du déjeuner par exemple", confie Joanne Schwander, institutrice de CE1 au Mesnil, qui suit l'évolution d'un remarquable potager d'esprit médiéval avec sa collègue Christine Palomba.

"Le potager s'inscrit parfaitement dans le cursus d'éducation à l'environnement pour le développement durable, qui est au programme de l'Éducation Nationale depuis 2004, observe Joanne Schwander. Et il y a plein de liens transversaux possibles : le français par l'écriture et la lecture, l'histoire, les sciences naturelles, la vie végétale et animale, la géométrie avec les notions d'espace et même les

mathématiques ! Le récupérateur d'eau est un outil essentiel du potager. Nous expliquons aux enfants que les plantes potagères sont très gourmandes en eau, elles le sont plus que le blé. Il importe donc de savoir gérer l'eau, de bien arroser au pied de la plante et non pas sur les feuilles, et de profiter de cette eau gratuite qui nous vient du ciel. Les enfants apprennent à ne pas gaspiller l'eau, ils portent eux-mêmes les arrosoirs, ce qui les aide à se rendre compte des besoins des végétaux". Stéphane Lorient qui épaula les écoles durant les deux premières années de fonctionnement du potager insiste sur la prise de conscience des enfants : "ils comprennent que la plante est un être vivant, qu'elle "boit" de l'eau, comme les animaux. Les soins qu'ils lui apportent aiguisent leur sensibilité, cela les motive, les responsabilise. Ils demandent à leurs parents d'appliquer chez eux les



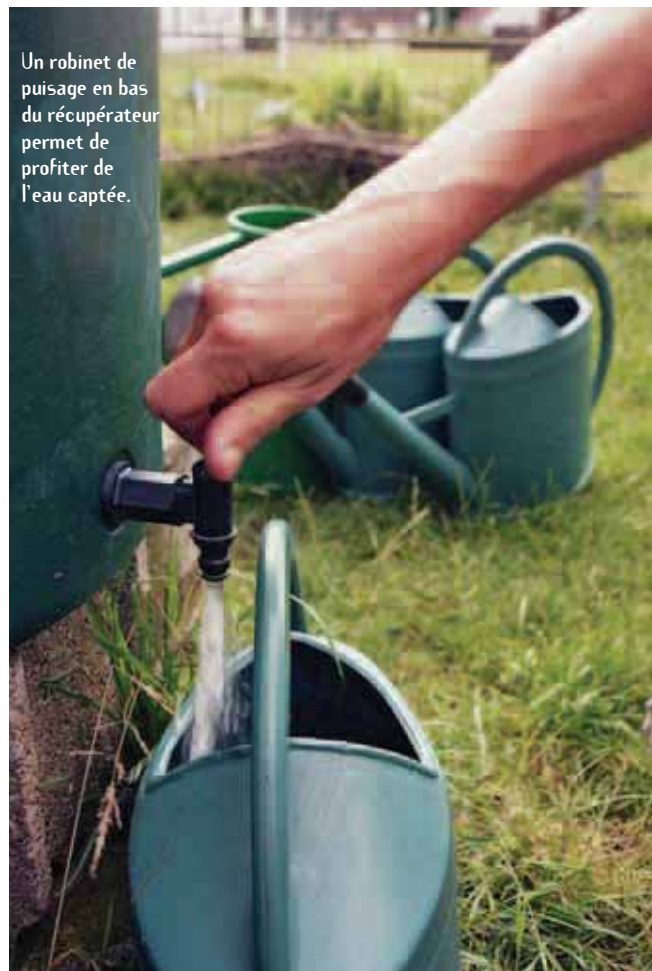
Une dérivation a été aménagée sur la gouttière amenant ainsi les eaux pluviales de toiture dans le récupérateur.



mêmes démarches, c'est aussi très formateur pour les adultes !"
Pour récompenser les personnes qui, durant l'été, viennent entretenir le jardin de l'école, enfants et enseignants n'ont pas oublié de semer des plants de tomates cerises, de courgettes, etc., que pourront cueillir les jardiniers estivaux.

À l'école eau

Ce qui se fait dans ces écoles peut très bien s'appliquer à la maison. Toutes utilisent un récupérateur de 300 litres qui capte les eaux pluviales de toiture par le biais d'un bec de dérivation depuis une gouttière. Un trop plein (facultatif mais préférable) renvoie l'eau un peu plus bas dans le réseau d'eau de pluie. Si le récupérateur se trouve (ou se commande) facilement dans tout magasin de bricolage ou de jardinage, les dérivations de gouttière nécessitent généralement une adaptation sur-mesure. A Chevreuse, c'est là l'œuvre du directeur de l'école, Michel Bocage-Marchand. D'autres établissements ont fait appel aux services techniques de la commune. Avec quelque habileté et un peu d'outillage, toute personne disposant d'un toit peut aussi profiter de l'eau du ciel, d'ailleurs plus appropriée que l'eau traitée du robinet pour arroser son jardin. Il convient de s'assurer que le socle du bac récupérateur d'eau supportera celui-ci une fois plein, c'est-à-dire un poids de 300 kg pour un bac de 300 litres. Et si l'esthétique du plastique vert flanqué contre votre demeure fait pâle figure, habillez-le de canisses ou de... plantes ! Notez aussi qu'un récupérateur est un pluviomètre très pratique. Et complétez votre démarche d'économie d'eau en tapissant le sol de vos plantations par



Un robinet de puisage en bas du récupérateur permet de profiter de l'eau captée.

Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse a vocation, entre autres, de territoire expérimental. Il attire ainsi des initiatives singulières qui l'amènent aujourd'hui à travailler avec le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) dans le cadre des projets Alarm et Fragile (auquel participe l'université de Saint-Quentin). Ces programmes réunissent une soixantaine de partenaires scientifiques européens qui ont pour mission d'évaluer à grande échelle les risques de perte de la biodiversité. L'équipe du CNRS de Gif-sur-Yvette a choisi d'intervenir sur le territoire du Parc en tant que "site non perturbé" pour y mener de multiples études dont le suivi des insectes, de la pollinisation, des plantations d'arbres, de la structure des paysages, des micro ou macro climats, etc.

Par ailleurs, le Parc collabore également avec le Muséum d'histoire naturelle qui a trouvé au sein du Parc un territoire de recherche sur la biodiversité appliquée en particulier aux mares.

un paillage (broyat de rameaux, de paille, etc.) ou par le produit de la tonte de vos pelouses qui retient l'humidité, évite les mauvaises herbes et nourrit la terre.

Il ne reste qu'à vous jeter à l'eau et à suivre l'exemple des enfants : puiser les bienfaits du ciel ! ■

Patrick Blanc

* dispositif créé et financé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et relayé sur le territoire du Parc par l'équipe Éducation.



Cadre enchanteur pour le potager de l'école Jean Moulin à Chevreuse.



Terroir

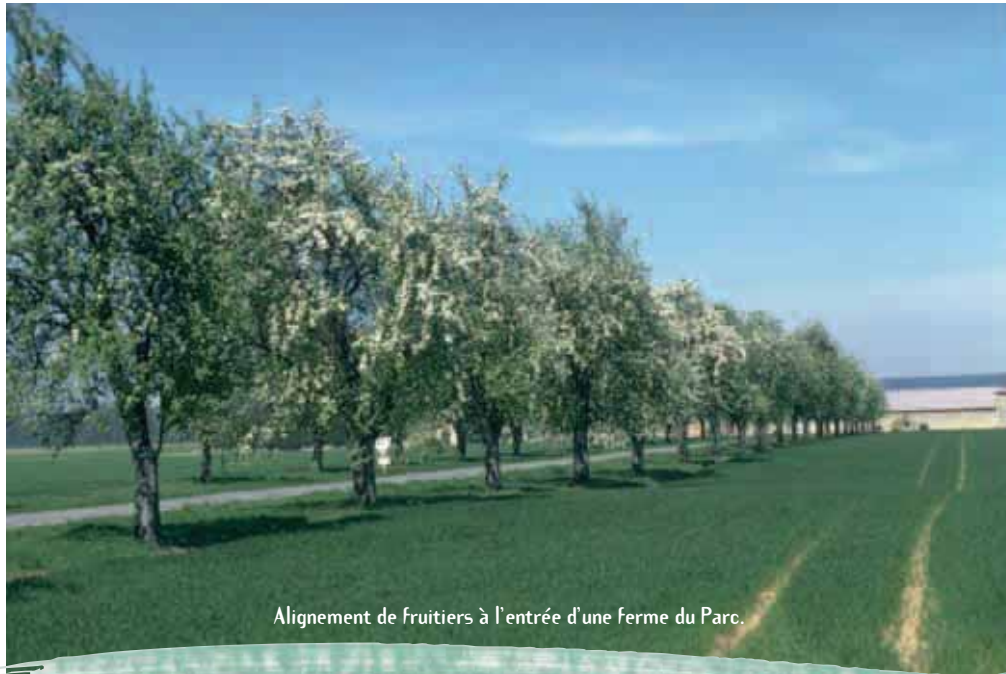
Doux fruit de la pression le

La pomme a plus d'un tour dans son jus : boisson naturelle, cidre, vinaigre de cidre, apéritif, alcool. Les applications et dérivés du jus de pomme, traditionnellement présents chez nos voisins normands mais quelque peu disparus en Ile-de-France depuis la seconde moitié du XX^e siècle, opèrent un retour encourageant dans notre Parc.

Outre qu'ils fleurissent agréablement nos vallons de bouquets rosés et blancs en avril, les pommiers fournissent une ressource gustative aux qualités plurielles. La pomme, délicieuse à croquer pour les variétés dites à couteau, sait aussi nous désaltérer avec bonheur. Si le cidre se voit qualifié de doux, ou brut, selon sa teneur en sucre, définir un jus de pommes mériterait de requérir un vocabulaire expert ! Au-delà du "sucré" ou "un brin acidulé", du clair ou du foncé (brunissement enzymatique naturel des jus contenant plus de fibres), la multitude des variétés de pommes, les terroirs et le mode de culture des pommiers caractérisent le breuvage. Sans vouloir établir une comparaison avec le vin (mais pourquoi pas avec l'huile d'olive), le sujet justifierait cependant que des pomologues nous apprennent à mieux goûter !...

Intéressons-nous, pour l'heure, aux différents "crus" de jus de pommes de la Haute Vallée de Chevreuse, qui apparaissent aujourd'hui. Certains resteront réservés à la consommation privée : trois ou quatre agriculteurs disposant de vergers pressent chaque année leur récolte et produisent ainsi quelques centaines de litres de jus qui font le bonheur de leur famille et de leurs proches. D'autres crus enchantent les papilles des villageois le temps d'une journée de fête, autour du pressoir qui transforme la récolte du verger communal, tel celui de Bonnelles : une trentaine de pommiers plantés en 1991 et placés depuis sous les bons soins de l'association

Bonnelles Cidre, produisent aujourd'hui quelque 60 litres de cidre et 120 litres de jus de pomme. D'autres enfin, issus d'une petite production artisanale, prennent le chemin de l'embouteillage pour être commercialisés. Ainsi la Ferme de la Noue à La Celle-les-Bordes, propose son jus de pomme depuis l'automne 2000, année de démarrage de son activité de vente directe aux consommateurs. A Grand Maison à Saint-Forget, un jeune verger planté il y a six ans dans le but de produire des pommes à jus livrera sa première production locale labellisée bio par Écocert (organisme officiel de contrôle et de certification des produits bio) d'ici environ deux ans. Autant de démarches qui nous rappellent que pommiers et poiriers faisaient



Alignement de fruitiers à l'entrée d'une ferme du Parc.

autrefois davantage partie de nos paysages et ont longtemps contribué à fournir la boisson de nos aïeux, travailleurs agraires. Les rares vergers éclaircis, les arbres fruitiers isolés et les alignements le long de chemins ruraux et de routes sont, en effet, les vestiges de pratiques rurales oubliées.

Fermes et pommeraies après guerre

Jusqu'aux années 1940-1950, les travaux des champs étaient faits le plus souvent à la main. Les fermes employaient beaucoup de personnel qu'il fallait nourrir et désaltérer. Le cidre, principale boisson "maison", était offert à volonté dès le matin. Les fermes les plus importantes du Parc produisaient parfois plus de 10 000 litres par an. Si besoin, et lors d'années de faible production, on faisait venir des

pommes de Normandie. On fabriquait également du "petit cidre" ces années-là, en trempant le marc dans l'eau. Le poiré, malgré un meilleur rendement en jus des poiriers, était moins apprécié et jugé plus dangereux pour l'organisme, à l'exception du poiré obtenu à partir de poires appelées champagne ou carési. On préférerait cependant le poiré au cidre pour sa transformation en eau-de-vie. Jusqu'en 1992, un agriculteur du Parc



À ces rondeurs charnues, l'on voue une passion dévorante !

faisait encore distiller auprès du bouilleur de cru ambulancier. La plaine de Romainville (Magny-les-Hameaux), celle de Longchêne à Ronqueux (Bullion), les bordures des routes de Milon-la-Chapelle, de Saint-Benoît à Auffargis, de Vieille-Église comptaient bien plus de fruitiers qu'aujourd'hui.

L'évolution des outils d'exploitation, la mécanisation, la spécialisation des fermes réduisirent les besoins de main-d'œuvre après la seconde guerre mondiale, ce qui entraîna progressivement l'abandon de la production de cidre. Puis, la difficulté de travailler la terre autour des arbres avec les engins motorisés conduisit les exploitants à arracher un grand nombre de fruitiers. Quelques vergers de pommes

jus de pomme

à couteau furent alors plantés près des fermes. Leur entretien limité et des sols inadaptés permirent rarement de profiter d'une production de qualité.

Jus de pomme de la Haute Vallée de Chevreuse !

Cinquante ans plus tard, de nouveaux vergers réapparaissent pour notre bonheur. Les intérêts hydriques, vitaminiques et énergétiques du jus de pomme (45 kcal/100 g contre 39 pour le jus d'orange, mais



64 pour le jus de poire !) s'ajoutent au plaisir d'une relative tradition retrouvée.

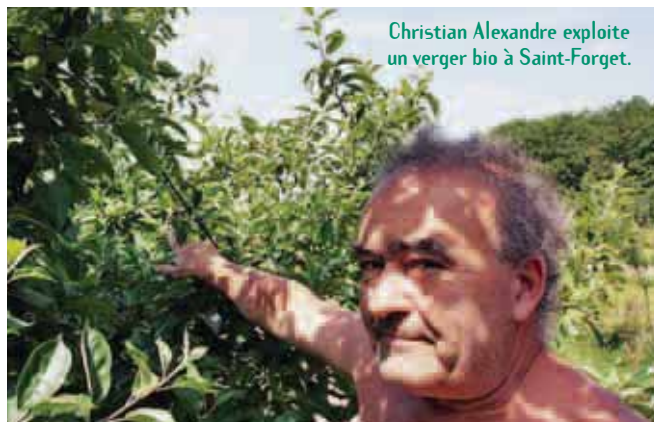
Celle d'une boisson simplement délicieuse, dont les enfants raffolent.

La Ferme de la Noue produit environ 1000 litres par an. Le jus, sucré, très parfumé et légèrement opaque, provient de vingt-sept variétés anciennes de

pommes. La simple évocation de leur nom fait déjà saliver : Vertot, Belle Joséphine, Belle de Boskoop, Belle fille, Reinette d'Angleterre, Reinette à cul creux, Cox orange, Cabarette, Reinette grise du Canada, Belle de Pontoise, Court pendu rouge, Colapuy, Grand Alexandre, Grelot jaune claque pépin, Astrakan rouge, Reinette clochard, Reine des reinettes, Gros locard jaune, Gris baudet argenté, Reinette blanche, Reinette du Mans, Reinette grise de Saintonges, Peasgood, Borowiski, De l'estre, Reinette verte, Faros. Les pommiers sont âgés de 5 à 70 ans, les plus anciens qui étaient à l'abandon, ont fait "feuille" neuve après avoir été débarrassés de ronces envahissantes et ont offert des greffons pour perpétuer la variété. Les arbres sont régulièrement entretenus et, si besoin, traités uniquement à la bouillie bordelaise. Le jus de pomme de La Noue conserve ses qualités nutritionnelles et gustatives grâce à un procédé de pasteurisation ultra rapide.

Du bio pour bientôt

À Saint-Forget, le verger s'annonce d'une autre ampleur. Christian Alexandre vise d'ici 2009 une production d'environ 15000 bouteilles par an, "mais cela variera beaucoup selon le climat, les gelées, les sécheresses... et les pommiers produisent bien une année sur deux", précise-t-il. Paysan, comme il se plaît à se qualifier, originaire de Longvilliers,



Christian Alexandre exploite un verger bio à Saint-Forget.

Terroir



Que fait le Parc ?

Une aide qui porte ses fruits

Les communes et les particuliers qui souhaitent voir fleurir chez eux pommiers, poiriers, pruniers, cognassiers, cerisiers, etc., peuvent faire appel au Parc naturel régional pour solliciter une aide financière. Le Parc prévoit en effet de subventionner les achats de plants et matériaux de protection visant à constituer ou à restaurer un pré-verger. Ces aides sont de 50% pour les personnes privées et de 70% pour les collectivités dans la limite d'un plafond qui permettra de couvrir plus d'un grand terrain ! Si l'idée de croquer de savoureux fruits vous tentent, appelez vite le Parc au 01 30 52 89 48 pour en savoir plus !

passionné par l'œnologie, il acquiert "faut de pouvoir m'offrir Château Margaux", plaisante-t-il, une ferme en Normandie pour produire du cidre et du poiré AOC. Cette première expérience concluante l'incite à se rapprocher de son territoire d'origine. En 2000, il investit un terrain au hameau de Grand Maison à Saint-Forget pour y implanter un verger de 1500 arbres sur 3 hectares en culture bio. Les pommiers sont plantés tous les 3 mètres espacés d'allées enherbées et de bandes labourées.



"C'est une méthode efficace pour maintenir un sol humide ; ici un binage vaut dix arrosages ! J'alterne allées et bandes tous les deux ans. Quand les arbres, que je laisse pousser en hautes tiges, seront à maturité et feront suffisamment d'ombre au sol, je laisserai toutes les allées en herbe. J'ai planté par endroits de la consoude dont les racines favorisent l'irrigation des sols en profondeur. De plus, les feuilles de cette plante me servent de produit naturel de traitement. Plus loin, je fais pousser divers arbustes qui entretiennent la présence d'une microfaune utile à la culture fruitière."

Christian Alexandre a choisi plusieurs variétés de pommes, essentiellement cidricoles et très tanniques, dont le mélange donnera l'équilibre gustatif du jus : Petit jaune, Kermérien, Binet rouge, Douce coët, Douce mouen, Bedan, Averolle, Frequin.

"Le ramassage se fait à la main, les fruits sont triés à la récolte, placés dans des caisses et conservés au frais environ une semaine selon leur maturité et les variétés avant d'être pressés." Un local de fabrication est en cours de construction sur place, la récolte actuelle encore faible étant traitée pour l'instant en Normandie.

"En dehors du jus de pomme, il y a beaucoup de choses à faire à partir de ces fruits qui sont des produits sains, confie Christian Alexandre : cidre, apéritifs, vinaigre de cidre vieilli cinq ans en fût de chêne... La production sera diffusée sur les marchés du terroir, les foires aux vins, les manifestations du Parc et environs, etc."

À votre santé ! ■

Patrick Blanc

Une Charte Qualité pour les

Comment un consommateur peut-il s'assurer de la qualité effective de l'accueil ? La Chambre de commerce de Versailles propose aux professionnels d'adhérer à la Charte Qualité de l'accueil. Une opération annuelle dont le Parc est désormais partenaire : 17 entreprises de la Haute Vallée de Chevreuse viennent d'obtenir leur adhésion

Aimeriez-vous être accueilli comme un chien dans un jeu de quilles ou être regardé comme une vache à lait dès que vous franchissez le seuil d'un commerce ? Qu'on ne s'y trompe pas, si le prix du bifteck ou de la coupe de cheveux passe souvent avant toute autre considération, le public se montre aussi sensible à l'accueil et à la qualité du service, qui influencent ses lieux d'achat, de consommation, de loisirs. Les commerçants et autres services (marchands) ont de leur côté tout intérêt à (dé)montrer leur capacité à traiter aussi bien leurs clients de proximité, pour les fidéliser, que les touristes, dont le bon souvenir contribuera à assurer l'image et la promotion à l'extérieur de la région.



Bellinda, fleuriste à Chevreuse.

Améliorer l'accueil et le service

L'opération Charte Qualité de l'accueil qu'organise la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles Val-d'Oise/Yvelines, auprès des secteurs du commerce, des services, des cafés, hôtels, restaurants et des activités touristiques, a démarré en 2003.

Pas question de tester la qualité des marchandises vendues par le charcutier ou le fleuriste, de juger la coupe de cheveux ou de noter le menu gastronomique ! Ce qui est mis en avant, c'est l'ac-



Repères



Depuis 1999, une quarantaine de chambres de commerces utilisent cet outil de mesure basé sur la technique du client-mystère, qui souligne les points forts et les axes de progrès des entreprises de commerce, services, tourisme. Proposée depuis trois ans par la Chambre de commerce de Versailles Val-d'Oise/Yvelines, l'opération mobilise un nombre croissant de villes partenaires. Au total, près de 1 200 entreprises se sont mobilisées autour de cette démarche, dont 1 075 ont été déclarées lauréates.

"Félicitations aux 17 adhérents 2006 du Parc qui, avec 100% de réussite, réalisent un excellent démarrage. C'est le début d'un succès. Nous souhaitons pour 2007 un plus grand nombre d'adhérents, notamment dans les villes les plus importantes", commente Marie-Luce Sevrez, Chef de projet à la Chambre de Commerce, qui encourage également les petites entreprises à s'engager dans cette démarche Qualité, *"un facteur incontestable de développement local"*. Pour toute information ou adhérer à la Charte : 01 30 84 73 06 Marie-Luce SEVREZ 01 30 84 73 69 ou Corinne Gardavois, assistante Charte Qualité – www.qualidia.com



Les lauréats de la Charte Qualité du Parc et des élus de leurs communes.

cueil, l'écoute et le conseil réservés par le professionnel. C'est aussi un bon moyen pour les entreprises de se juger objectivement pour s'améliorer, progresser. Rien de surprenant donc si le Parc a souhaité s'associer à l'opération en signant, début 2005, une convention de partenariat avec la Chambre de commerce. Pour la première fois, des commerçants de communes rurales ont ainsi eu la possibilité d'adhérer à cette Charte Qualité de l'accueil.

Un engagement au mérite

Première étape, le Parc a annoncé l'opération dans sa lettre de développement économique et mis à disposition de la Chambre de commerce ses fichiers, à commencer par 114 bénéficiaires de l'Orac (opération de restructuration de l'artisanat et du commerce) pour lui permettre de prendre les contacts et de donner toutes les explications nécessaires. *"J'ai trouvé la démarche de la Chambre de commerce intéressante, cela cadrait avec mon idée du service",* affirme le patron de l'Open Restaurant, Rachid Habel. *Madame Sevrez et son assistante m'ont donné beaucoup de conseils pratiques sur les plus petits détails. Accueillir comme on aimerait être accueilli, cela demande avant tout du bon sens, du savoir-vivre. Résultat, mon personnel est motivé, je reçois des félicitations de mes clients. Cela représente une super promotion pour notre établissement et nous nous développons"*.

Au final, ce sont 17 entreprises de sept communes qui se sont portées candidates, sur la base du volontariat.

Sur un plan pratique, il leur a été demandé

De haut en bas : salons de coiffure Chantal Thomas à Dampierre et Accroche-cœur à Bonnelles, salon de beauté Equilibre à Saint-Rémy, hôtel de la Chapelle à Milon, la Jardinerie du Mesnil.



commerçants

d'adhérer auprès de la Chambre de commerce et de verser une contribution modique destinée notamment à financer les enquêtes de terrain, confiées à une société spécialisée. Selon le principe des guides de restaurants, des visiteurs mystères ont été chargés d'une enquête anonyme et approfondie, auprès de chaque candidat. Qu'en on juge : leurs notes portaient sur pas moins de 83 critères très précis (et même 91 pour les cafés, restaurants, hôtels et activités touristiques). Il fallait satisfaire au moins 70% des critères sur chacun des quatre grands thèmes : l'accueil, au téléphone et sur place, la présentation, à l'extérieur et à l'intérieur du point de vente.

17 sur 17 !

Deuxième étape de l'opération, les visites-mystères ont eu lieu durant le premier trimestre 2006. On ne peut que constater la motivation des professionnels et la qualité de leurs candidatures, car elles ont toutes rempli les conditions requises. "Les 17 adhérents sur le territoire du Parc ont tous satisfait aux exigences de la Charte, une particularité assez exceptionnelle", souligne Olivier Sanch. Ce sont donc 17 lauréats qui ont reçu leur prix, le 24 avril dernier à Chevreuse. Entrepreneur de pompes funèbres et président de l'association des commerçants de Chevreuse, Bruno Vandycke commente : "Chevreuse est un village, c'est tous les jours que la population locale juge ses

Les signataires de la Charte Qualité 2006

◆ Fleurs, jardins

Bellinda, fleuriste-décoration à Chevreuse (Mme Martine Poizot - 01 30 52 15 50), la Jardinerie de Chevreuse (M. Christian de Gourcuff - 01 30 52 28 32), la Jardinerie du Mesnil (M. Eric Lamotte - 01 34 61 86 42).

◆ Alimentation, hôtellerie, restauration

Boucherie Tabouret, boucherie-charcuterie à Chevreuse (M. Frédéric Tabouret - 01 30 52 15 59), Hôtel de la Chapelle à Milon-la-Chapelle (Mme Céline Saïdi - 01 30 23 49 40), Marina Traiteur au Mesnil-Saint-Denis (M. Leonardo Marzano - 01 34 61 19 40), Open Restaurant à Magny-les-Hameaux (M. Rachid Habel - 01 30 60 00 59), Thiboult Charcuterie à Chevreuse (M. Jean-Michel Thiboult - 01 30 52 15 71).

◆ Beauté, coiffure

Accroche Cœur à Bonnelles (Mmes Sophie Derouin et Isabelle Bobinet - 01 30 41 91 91), Chantal Thomas Coiffure à Dampierre-en-Yvelines (Mme Chantal Thomas - 01 30 52 53 83), Coiff'sur Chevreuse (M. Didier Mayenobr - 01 30 52 16 00), Institut de beauté Equilibre à Saint-Rémy-lès-Chevreuse (Mme Sandrine Blasco - 01 30 52 01 00), Mesnil Coiffure (Mme Chantal Chaud - 01 34 61 86 62), Salon Michel Ange à Saint-Rémy-lès-Chevreuse (M. Olivier Allart - 01 30 47 12 47).

◆ Divers

Cap Yvelines, agence immobilière au Mesnil-Saint-Denis (Mme Linda Rouah - 01 34 61 11 90), Immobilière Pompes Funèbres Marbrerie Vandycke à Chevreuse (M. Bruno Vandycke - 01 30 52 16 08), Saphir, antiquités, décoration, restauration de tableaux à Chevreuse (Mme Pascale Kerjolis - 01 30 52 94 92).



Économie

Que fait le Parc ?

Commerces et centres-bourgs



Détente Coiffure, Châteaufort

Des services à la population et une animation économique locale : la mission Développement économique du Parc est attentive à la préservation ou la création de commerces et activités au cœur des villages. Prenons l'exemple de Châteaufort, où deux commerçants se sont récemment installés : un salon de coiffure, "Détente Coiffure" 01 39 56 04 79 (il n'y en avait plus depuis cinq ans), un bar - restaurant - salon de thé à l'enseigne "Le Resto". 01 39 56 15 40 (qui a remplacé le Saint-Jacques fermé quelques mois plus tôt). Témoignage de la nouvelle coiffeuse, Kimlinh Vié : "Il m'aurait été plus simple de reprendre l'affaire de mon ancienne patronne en banlieue. Le hasard nous a souri : nous avons vu, sur le site du Parc, l'annonce passée par la mairie, faisant appel à une coiffeuse pour contribuer à maintenir des services aux habitants en centre-bourg. Quand j'ai vu le dynamisme de mes interlocuteurs,



Le Resto, Châteaufort

tant au Parc qu'à la mairie, j'ai fait le pari de m'installer ici, pour exercer un métier qui me passionne, avoir une meilleure clientèle, et aussi pour la qualité de la vie. Nous avons été super bien accueillis, nous nous sommes intégrés rapidement. Je me fais connaître petit à

petit de la clientèle alentour". Ces nouveaux commerçants et, plus généralement l'ensemble des commerçants, artisans et entreprises du Parc ont besoin de vous, lecteurs, pour exercer leur activité. Et réciproquement. Si vous voulez contribuer au maintien de services à votre proximité réservez-leur, en priorité, vos emplettes !

commerçants. Nous avons été sept à nous sentir en phase avec cette opération, c'est exactement ce qu'il nous faut. Afficher l'autocollant Charte Qualité de l'accueil, exposer le trophée en vitrine, cela met une pression supplémentaire, crée des obligations, nous force à faire mieux encore pour l'accueil et la satisfaction de nos clients".

Après cette première, couronnée de réussite, il a été décidé de reconduire l'opération pour l'année prochaine. "J'encourage mes amis commerçants à adhérer à cette charte", déclare d'emblée Bruno Vandycke. Nul doute que l'émulation va jouer et que d'autres commerçants du Parc auront envie de se joindre aux premiers signataires de la Charte Qualité de l'accueil. ■

Hélène Dupont

Sept commandements

"Ici, vous êtes unique". Tout adhérent à la Charte Qualité prend sept engagements envers ses clients : "Vous accueillir avec amabilité et courtoisie - Vous recevoir dans un établissement propre et agréable - Vous écouter et vous conseiller en véritable professionnel - Vous présenter une vitrine et façade originales et attrayantes - Honorer vos commandes et les délais de livraison - Afficher et respecter les horaires d'ouverture - Accepter vos réclamations".

Parrainages d'entreprises

L'expérience des anciens au service de l'enthousiasme des jeunes, la formule se révèle très efficace. Depuis deux ans, le parrainage d'entreprises se développe en Haute Vallée de Chevreuse. Il fait bénéficier certains porteurs de projets d'un accompagnement approfondi personnalisé.

La commission Développement économique du Parc est très attachée au soutien de l'activité d'un tissu de PME dynamiques – commerçants, artisans, artistes, entreprises de services ou petites industries... – qui apportent à la population services et prestations de proximité et contribuent à l'emploi local. Cette politique monte en puissance depuis sa création en 1999.

Olivier Sanch compte maintenant quelque 180 à 250 contacts annuels spontanés de la part de porteurs de projets qui souhaitent s'installer

ou se développer sur le Parc. Les recommandations viennent de toutes parts : Chambre de commerce et Chambre des métiers, ses partenaires habituels, mais aussi Maisons de l'Entreprise à Saint-Quentin-en-Yvelines, Limours, Rambouillet... Le bouche à oreille fonctionne à plein, entre nombre d'élus locaux, de commerçants, artisans et autres PME qui ont déjà travaillé avec le Parc.



"Nous mettons notre expérience au service des entrepreneurs du PNR"
Jacques Fidelle.

Victime du succès

Entre les projets de création, la recherche de locaux, les demandes d'aides à la modernisation et aux mises aux normes, sans parler des conseils juridiques, techniques, financiers, commerciaux, environnementaux..., la politique de développement économique du Parc est "victime" de son succès. La mission développement économique a ainsi recruté il y a un an Marion Thioux, chargée de la Marque Parc et des Eco Trophées.

Olivier Sanch a par ailleurs eu l'idée de se faire aider par des bénévoles expérimentés, professionnels et (ou) élus locaux, prêts à mettre leur expérience, leur connaissance de l'entreprise et un peu de leur temps au service de porteurs de projets.

"J'ai engagé ce partenariat il y a deux ans, avec le soutien d'un certain nombre d'élus, souvent membres de la commission Développement économique du Parc. Je suis maintenant aidé par trois "parrains", Pierre Jean, qui fut le premier entrepreneur (à la retraite)

Témoignage

"J'ai tellement galéré quand j'ai ouvert ma boutique ! J'aurais aimé être coachée, c'est utile d'avoir le regard de quelqu'un qui fait la même chose que vous. C'est pourquoi j'ai proposé mon aide. Avec ma "filleule", on s'est découvert plein d'affinités, elle m'a aussi permis de me remettre en question, ce n'a été que du bonheur ! C'est une expérience que je tenterai à nouveau". (Frédérique Soares, libraire, marraine - Pause Bouquin à Cernay-la-Ville).



à proposer ses services, suivi de Daniel Radtkovsky et Jacques Fidelle". Le premier compte déjà à son actif l'accompagnement d'une demi-douzaine de projets : "Autrefois dirigeant et créateur d'entreprise, j'ai accompagné nombre de jeunes qui se lançaient dans une carrière internationale, j'ai donc été favorable à l'idée de servir de guide à de jeunes entrepreneurs qui investissent, leur mettre le pied à l'étrier, les suivre dans le démarrage de leur activité, explique Pierre Jean. Mes conseils peuvent porter sur tous les aspects de la gestion, de l'étude de marché préalable aux grandes règles de la comptabilité. L'ingénieur-inventeur que je suis peut aussi les familiariser à certains aspects techniques, préparer un devis, établir un métré...".

L'expérience s'est avérée concluante, le système a été étendu à des professionnels déjà implantés sur le Parc. Evelyne Daboville (Au Chat Bleu à Saint-Rémy-lès-Chevreuse) a offert ses conseils pour une prochaine ouverture d'une boutique de fleuriste.

"Grâce à l'apport des bénévoles, nous augmentons sensiblement notre propre capacité de travail tout en offrant un meilleur contexte aux créateurs concernés". Le principal intérêt du parrainage : la garantie d'un accompagnement personnalisé approfondi, et des connaissances spécifiques du métier et du secteur professionnel.

A la clé du parrainage, la pérennité pour des entreprises viables et dynamiques. C'est l'expérience au service des idées neuves avec, pour le parrain comme pour le filleul,

une confrontation d'idées et d'expériences intéressante, une solidarité inter-génération, un lien supplémentaire entre les acteurs économiques du Parc.

Autre atout non négligeable pour les entreprises : elles constituent des réseaux économiques locaux efficaces, d'entraide, de mutualisation des achats. La formule a de l'avenir. ■

Hélène Dupont

À la recherche du temps gagné

Le réseau de bénévoles, créé depuis deux ans est un club ouvert et très accueillant.

Vous qui connaissez bien l'entreprise, son fonctionnement et sa gestion, son environnement et ses contraintes, peut-être aimeriez-vous devenir parrain, transmettre un peu de votre expérience, votre savoir-faire, vos compétences, accompagner des porteurs de projets.

Vous qui envisagez de vous installer ou de vous développer dans une des communes du Parc, peut-être souhaiteriez-vous devenir filleul, pour être conseillé dans la mise au point de votre projet, accompagné dans vos démarches, suivi dans le démarrage de votre activité.

Parrains ou filleuls en puissance, pour tout renseignement, prenez contact avec Olivier Sanch (01 30 52 89 46 - economie@pnr-chevreuse.org).

Retiens la pluie

Don du ciel ou déluge ? Pour profiter des avantages et limiter les méfaits de l'eau de pluie, sa récupération a de l'avenir !

L'eau est en train de nous filer entre les doigts... Ressource pourtant permanente et "automatiquement" recyclée, elle n'en devient pas moins de plus en plus rare, tout simplement parce que nous sommes de plus en plus nombreux sur Terre à la consommer sans modération et sans précaution. Et parce que sources et nappes phréatiques sont vidées plus vite qu'elles ne se reconstituent.

Autre incidence de ce développement inconsidéré de la consommation, notre eau courante – celle du robinet – est traitée, filtrée, dépolluée, bref lavée tant et si bien que, comme toute machine à laver, cela entraîne une consommation énergétique accrue.

Nous pourrions aussi parler des phénomènes répétés de sécheresse qui amenuisent les nappes de captage... En somme, le coût environnemental de l'eau ne cesse de peser de plus en plus sévèrement sur notre avenir. Pour réduire cet impact, la récupération de l'eau de pluie est à considérer très sérieusement. Exempte de minéralisation mais pas de particules polluées, elle peut couvrir de multiples besoins n'exigeant pas de "potabilité" tels l'arrosage du jardin, l'eau des réservoirs des toilettes, le lavage des sols... Et moyennant l'installation de systèmes de filtration et de décantation, elle peut se substituer à l'eau de la machine à laver le linge, de la piscine, voire d'autres usages domestiques (vaisselle, préparation des aliments, hygiène corporelle...) sous réserve d'une parfaite garantie sanitaire du matériel d'épuration, d'un réseau d'eau de pluie clairement identifié et indépendant de celui de l'eau potable, et d'une déclaration à la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

"Travaux ou nouvelles constructions, profitons en pour capter la pluie !"

Pour éviter les débordements

A plus grande échelle, récupérer l'eau de pluie permet de lutter contre les crues des rivières.

En zones urbaines, bitume ou béton, surfaces étanches,



L'eau de pluie récupérée dans ce bac profitera à l'arrosage du jardin.

terrasses, etc., drainent les eaux de pluie non pas vers les nappes en sous-sol mais vers les réseaux de collecte classique (eaux pluviales, eaux usées). Les sols ainsi devenus imperméables confinent les eaux en certains points augmentant ainsi le risque d'inondations. La vallée de Chevreuse, en particulier dans sa partie aval à partir de Gif-sur-Yvette, n'est pas à l'abri des fortes crues et de débordements de l'Yvette. Une étude hydrologique initiée par le Parc et menée avec l'université d'Orsay sur son affluent le Rhodon montre que, lors de fortes pluies d'orage, la zone urbanisée du quartier de Rhodon à Saint-Rémy-lès-Chevreuse apporte un débit trois fois supérieur à celui de l'ensemble de la vallée. Mais son lit peine à absorber un tel surplus. Comme dans de nombreux villages

et villes, toutes les eaux de pluie de certains quartiers (voirie, toitures, etc.) viennent se concentrer et sont accélérées vers un seul exutoire se jetant à la rivière. Si la moitié des habitants du quartier de Rhodon s'équipait de cuves de récupération d'eau de pluie, le risque d'inondation en aval serait signifi-

cativement réduit. Le trop plein de la cuve pourrait alors se déverser sur la pelouse ou autre sol perméable, alimenter un jardin aquatique parsemé de plantes amphibies, une piscine naturelle, une mare, etc. La commune quant à elle, pourrait installer une citerne sous le niveau de la chaussée, raccordée en "trop plein" au réseau collecteur des eaux pluviales afin d'absorber les précipitations, retarder leur acheminement à la rivière, voire réutiliser l'eau pour l'arrosage des espaces verts. Mises en œuvre dans d'autres régions et pays, ces solutions ont démontré leur pertinence.

Elles s'inscrivent tout à fait dans les recommandations du rapport du Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques publié pour le ministère de l'Ecologie et du Développement durable : *La ville et son assainissement (principes, méthodes et outils pour une meilleure intégration dans le cycle de l'eau)*. Ce document de référence suggère diverses solutions afin de retenir l'eau de pluie, comme la création de "bassins d'orage intégrés à l'espace urbain". Telle la citerne évoquée précédemment, ils ont pour rôle de "stocker provisoirement les volumes excédentaires d'eau produits pendant les épisodes pluvieux". Favoriser dans certains cas un assainissement individuel "bien conçu et bien entretenu" est également évoqué, un propos qui rompt avec le courant de pensée dominant (voir encadré *Histoire d'eau saine*).

Les petits ruissellements forment les grandes rivières

"Toute urbanisation modifie le régime hydrologique et en particulier le régime des crues", poursuit ce rapport. La maîtrise du ruissellement – individuel comme collectif

– devient nécessaire et urgente : assainissement et urbanisme doivent être étudiés conjointement, sans oublier la relation de chaque zone avec le(s) bassin(s) versant(s), tant en amont qu'en aval. Sur notre territoire, l'engagement du Parc au sein du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Orge et de l'Yvette est donc essentiel. Son étude sur le Rhodon en est l'illustration.

Les préconisations du rapport ministériel ne manquent pas : chaussées à structure réservoir avec ou sans revêtements poreux, bassin urbain de retenue, puits d'infiltration, noues, tranchées drainantes, stockage en toiture... L'étude note également que "la limitation des débits rejetés peut d'ailleurs être imposée au particulier par la collectivité via les documents d'urbanisme locaux".

Collectivités qui se doivent, dès lors, de montrer l'exemple. Ainsi M. Peiro, député de Dordogne, a-t-il déposé récemment un projet de loi obligeant les institutions publiques ou privées à installer une cuve de récupération des eaux de pluie à chaque nouvelle construction. De nombreux pays appliquent déjà ce principe et l'imposent aux habitants, comme en Belgique. Dans l'immédiat, l'Etat envisage d'aider les particuliers qui s'apprentent à récupérer l'eau de pluie par un crédit d'impôt. Soit, mais doit-on attendre la carotte ou le bâton pour franchir le pas en France ? Ne plus rejeter d'eau de pluie en dehors de la maison et du jardin est tout à fait possible, solidaire et avantageux : d'une part en l'utilisant pour certains usages domestiques, d'autre part en favorisant son infiltration dans le sol et son évaporation.

Côté maison

Douce, légèrement acide (en raison de sa teneur en dioxyde de carbone CO₂ toujours présent dans l'atmosphère, mais aussi en acides nitrique et sulfurique en zones urbaines) et plus ou moins polluée (davantage par des particules solides que des composants dissous) selon les régions, l'eau de pluie, après filtration et décantation, devient source d'économies !

Les fabricants de systèmes de récupération et de traitement garantissent sa qualité sanitaire à l'issue du procédé d'épuration, généralement naturel. Certains défendent même sa "potabilité". A un détail près : ses qualités gustatives ne font pas l'unanimité...

Sa douceur limite l'emploi de détergents et protège les appareils



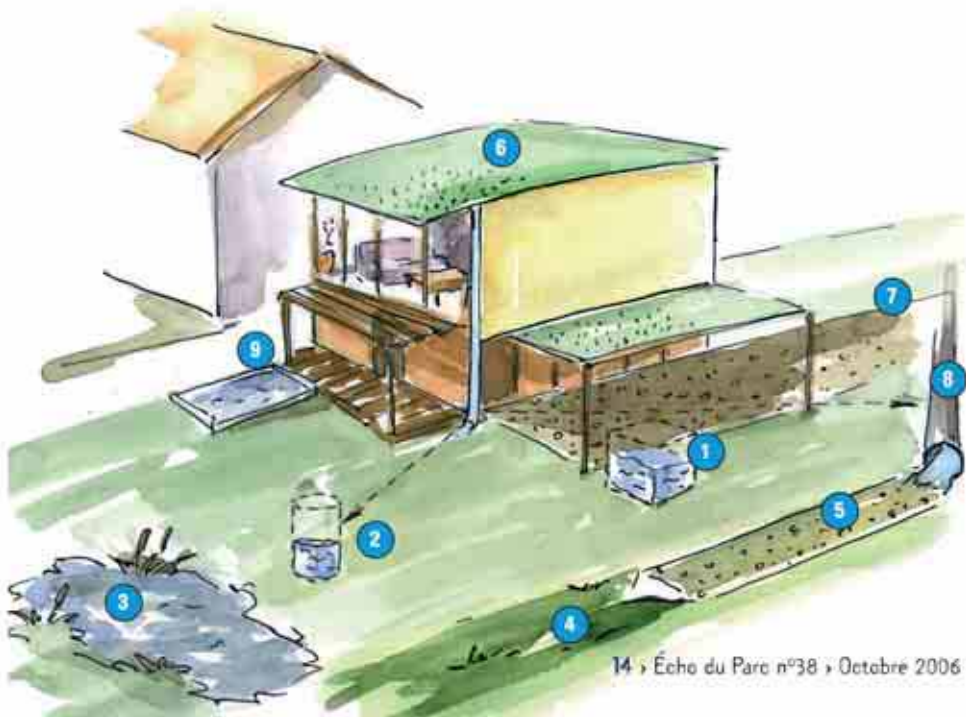
Le toit végétalisé absorbe l'eau de pluie et retarde les ruissellements.

ménagers : plus de problème de calcaire, l'utilisation de sel pour le lave vaisselle n'est plus nécessaire, les ballons d'eau chaude ne s'entartrent plus – d'où par ailleurs une économie d'électricité. L'absence de chlore et de calcaire est également bénéfique pour la peau.

Les fabricants proposent des réservoirs de 300 à 15 000 litres, enterrés, apparents (dits "aériens"), en cave ou encore en toiture... Réalisés en polyéthylène recyclable ou en béton, ils peuvent être équipés de filtres (à sédiments, charbons actifs, stérilisation), d'une station de décantation automatique ou non, d'une pompe, d'un système d'arrosage automatique pour le jardin ou encore d'une double robinetterie pour la maison.

Toitures ou terrasses végétalisées

Esthétiques, écologiques et protectrices du bâtiment, les toitures ou terrasses végétalisées ne manquent pas d'atouts. Elles régulent les eaux de pluie en retardant leur rejet dans les canalisations lors de violents orages. Elles embellissent le paysage urbain, fixent le CO₂ et libèrent de l'oxygène dans l'air. Elles constituent enfin une isolation thermique et phonique performante. Plusieurs procédés sont proposés par les professionnels habilités à mettre en œuvre ces toitures. Il existe entre autres des bacs pré-cultivés, rapides à installer, et qui offrent une grande capacité de rétention et de répartition de l'eau. Les végétaux et le substrat sont bien sûr choisis selon la région de



Différentes solutions de gestion des eaux de pluie sur une parcelle

- 1 Citerne enterrée ou dans la cave pour récupération (arrosage, voir sanitaires)
- 2 Puit d'infiltration dans sol perméable (au puisard)
- 3 Mare
- 4 Noue (fossé)
- 5 Tranchée drainante
- 6 Toiture végétalisée
- 7 Sol drainant (non étanche) même sur les zones accessibles aux voitures
- 8 Limitation des rejets vers le réseau public
- 9 Bassin



Favoriser l'infiltration des eaux de pluie par des sols non étanches.



façon à faciliter l'entretien de ces jardins suspendus : rangez tondeuses et taille-bordures, une ou deux vérifications visuelles par an suffisent bien souvent !

Côté cour

Allées, zones de stationnement, cours sont trop souvent couvertes d'enrobés imperméables sur lesquels l'eau de pluie ruisselle. Gravillons, pierres, briques pleines ou pavés non joints (ou à joints perméables) posés sur sable et/ou terre damée permettent l'infiltration de l'eau de pluie. Les dalles alvéolées à engazonner ou pré-cultivées favorisent également la rétention et l'infiltration des eaux de pluie dans la terre. Ces dalles sont en polyéthylène basse densité recyclé, résistantes au gel, inaltérables aux UV et incassables.

La tranchée drainante en sol perméable, emplie de pierres, matériaux alvéolés, sable ou géotextile, et couverte de galets, de dalles non jointives ou de gazon s'intègre aisément dans les espaces verts, en bordure d'allée ou de terrasse. Ouvrage linéaire d'environ un mètre de profondeur, elle permet l'infiltration et l'évaporation progressives de l'eau de pluie stockée.

Côté jardin

Là, les solutions sont multiples ! Un puits d'infiltration alimenté par les eaux de toiture via un regard de décantation absorbera les fortes pluies. Constitué "à l'ancienne" de pierres ou plus rationnellement d'anneaux en béton, il stockera l'eau temporairement, qui s'infiltrera petit à petit dans le sol. Il pourra également offrir une réserve d'eau pour arroser le jardin.

Les noues, telles un fossé peu profond, mais plus faciles d'entretien et intégrées dans un aménagement paysager stockent les eaux pluviales superficiellement en attendant l'infiltration. L'acheminement des eaux de pluie se fait en surface par ruissellement ou par canalisation dans la noue ou dans l'éventuel massif drainant. L'entretien est simple et identique à celui d'un espace vert



Guide éco-habitat

Retrouvez recommandations et conseils en matière de récupération et gestion des eaux de pluie (entre autres !) dans le Guide Eco-habitat réalisé par le Parc, en collaboration avec l'Agence locale de la maîtrise de l'énergie (ALME).

Des équipements et des solutions de récupération d'eau de pluie vous seront également présentés lors du Forum Eco habitat au moulin d'Ors à Châteaufort, du 10 au 12 novembre.



Dans les piscines naturelles, nénuphars, roseaux, joncs, iris et autres plantes, galets, pouzzolanes et fontaine se chargent de l'épuration de l'eau.

Procedé Bioterich

Et pourquoi pas créer une mare bordée de plantes amphibies et alimentée par l'eau de pluie de ruissellement ? On connaît l'intérêt de ces zones humides pour leur biodiversité, une mare contribuera aussi à embellir votre espace vert.

Mieux, mais beaucoup plus coûteux, réaliser une piscine naturelle associée à des noues ou/et un déversoir sur sol perméable, et reliée aux eaux de ruissellement filtrées et décantées pour la baignade apportera un plaisir unique. ■

Patrick Blanc

Histoire d'eau saine

La conception de l'assainissement collectif a connu un renouveau dans la seconde moitié du XIX^e siècle, période marquée par l'émergence du mouvement hygiéniste qui, face aux épidémies répétées, préconisait de collecter les eaux urbaines souillées pour les rejeter loin des villes... dans le milieu naturel. Mais face à la dégradation de celui-ci, le besoin d'épurer les eaux usées s'est avéré plus tard indispensable. Il faut attendre 1964 en France pour voir une première loi relative *au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution*. La loi sur l'eau, promulguée en 1992, est encore une ado ! Ces trente dernières années, la dégradation des cours d'eau a été stoppée ; on observe même souvent une tendance inverse pour les fleuves et les plus grandes rivières, mais la situation reste loin d'être satisfaisante. Leurs affluents, par contre, continuent à se dégrader. Les expérimentations françaises et américaines dans le domaine aboutissent au même constat : la pollution causée par les rejets durant les temps de pluie est significative. Aujourd'hui, l'objectif fixé par la directive cadre européenne sur l'eau en 2000 est "d'atteindre avant 2015 le bon état de toutes les eaux". Agir sur la récupération des eaux de pluie semble donc plus que jamais d'actualité.



Patrimoine

Fontaine, je boirai de ton eau...

A la santé de la duchesse !

Chère au cœur des Bonnellois, la duchesse d'Uzès leur avait jadis donné l'eau de sa fontaine. Et voilà que l'eau se remet à chanter au bassin de la nouvelle fontaine Saint-Symphorien ! Le symbole est fort, tel un passage de témoin entre cette figure de l'histoire locale et les générations à venir. Bravo à chacun de ceux qui ont contribué à faire vivre ainsi le petit patrimoine de la commune.

Si il est un personnage historique haut en couleurs en Vallée de Chevreuse, c'est bien la duchesse d'Uzès. Elle a laissé de profondes empreintes à Bonnelles en particulier, où l'on pourrait même dire qu'elle fait partie des meubles ! Voici donc l'occasion d'honorer sa mémoire, avec ce nouvel édifice dont la valeur est à la fois patrimoniale, artistique et pédagogique.

Une femme libre

Sans vouloir faire œuvre d'historien, rappelons que la famille d'Uzès a vécu 166 ans à Bonnelles (de 1769 à 1935), où sa présence s'achève avec le long règne de la fameuse duchesse, née Anne de Mortemart-Rochechouart (1847-1933). D'aucuns admireront ses multiples talents : cavalière hors pair (lieutenant de l'artillerie, elle fut maître d'équipage du Rallye-Bonnelles pendant un demi-siècle), elle possédait d'incontestables dons artistiques, à la fois auteur, musicienne et sculpteur. Citons deux de ses œuvres directement accessibles à nos regards : le monument aux morts de Bonnelles, ou encore une statue sur le mur nord de l'église de Clairefontaine-en-Yvelines. D'autres retiendront les traits marquants de sa personnalité, bien souvent en avance sur son temps : elle fut la première femme à obtenir son permis de conduire et présida l'Automobile Club Féminin de France. Imaginez-la prenant son baptême de l'air en ballon, puis en avion... à 80 ans : il est vrai qu'elle rêvait de devenir pilote. On l'aurait sans doute qualifiée de féministe, si le terme avait existé. C'était en tout cas une femme libre. C'est vrai de ses relations politiques (elle en comptait à gauche comme à droite), comme de ses engagements sociaux. Généreuse, elle s'occupa ainsi du sort des femmes et des enfants, sans oublier bien sûr les habitants de Bonnelles.

Le don de l'eau

Débit de l'eau, débit de lait, chantait Charles Trénet. Pour cette histoire d'eau qui nous occupe ici, il s'agit d'un don de l'eau : comme le rapportent les archives municipales, alors qu'en 1929 sévit une grande sécheresse, la duchesse fait don aux villageois, des deux



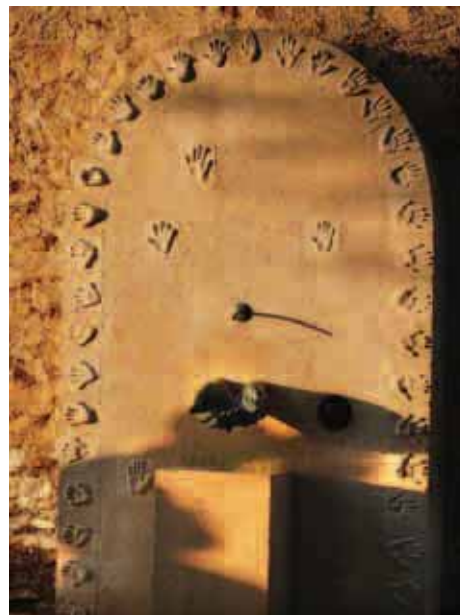
Marc Chapelat

Cette œuvre contemporaine se distingue par son caractère à la fois patrimonial, artistique et pédagogique.

tiers de l'eau de la fontaine Saint Symphorien (alimentée par une source du domaine), qui était alors située en limite du parc du château. "Ce geste de la duchesse a fait de la fontaine un élément symbolique fort de l'histoire du village que la commune a souhaité restituer, d'autant qu'à part le château, malheureusement à l'abandon, nous n'avons pas de souvenirs de la duchesse", explique Evelyne Di Maggio, conseillère municipale chargée de la culture.

C'est qu'en effet, avec la réalisation des groupes scolaires dans les années 80, la fontaine Saint Symphorien avait disparu (tout comme un lavoir et un abreuvoir), ne laissant que son nom à la rue qui y conduisait. "La fontaine d'origine, un édifice purement fonctionnel, n'avait aucun aspect esthétique, c'est la raison pour laquelle nous avons décidé de ne pas la refaire à l'identique, ajoute le maire adjoint en charge de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace, Jean-Jacques Thebault. Nous ne voulions pas non plus d'une fontaine urbaine. Après avoir regardé les fontaines sympathiques dans la région, nous nous sommes arrêtés sur un projet assez simple".

Assez simple, si l'on veut. Mais pas banal. Son originalité : l'eau s'écoule sur une sculpture en bronze représentant deux mains en coupe (dont la taille est de trois fois la grandeur nature), réalisée par Christophe Charbonnel, un artiste bonnellois, tandis qu'une multitude de mains d'enfants constellent le mur du fond. "Le choix de cette forme artistique s'imposait tout naturellement compte tenu du fait que la duchesse elle-même s'adonnait à la sculpture et du soutien qu'elle accorda, tout au long de sa vie, aux artistes et à la création. C'est une manière ici de prolonger son œuvre".



Marc Chapelat

Donne-moi ta main...

... et prends la mienne ! Au symbole de l'eau, s'ajoute celui des mains : mains qui reçoivent, mains qui donnent, respect de l'autre, transmission entre générations. "Si la restitution historique a été déclencheur du projet, la



La signalétique patrimoniale



Les nouveaux panneaux de randonnée signalant les chemins balisés par le Parc sont désormais en place. Ils font partie d'une gamme de mobilier rural qui a été choisie par l'ensemble des communes dans le cadre d'une commande publique menée en 2001 avec le ministère de la Culture et prévoyant plusieurs niveaux d'information et de signalisation.

Les communes ont aussi la possibilité d'installer des panneaux d'information patrimoniale et

historique, comme on peut en voir à Bullion à la fontaine Sainte-Anne et sur l'église Saint-Vincent. Ces panneaux, en applique ou sur pied, doivent respecter la charte graphique et les caractéristiques de la ligne de mobilier rural du Parc. Les communes sont invitées à se grouper pour obtenir les meilleurs tarifs : 530 euros Hors Taxes le panneau en applique et 1550 euros HT le panneau sur pied. Le Parc subventionne à 70% l'investissement. Bonnelles, Cernay-la-Ville, Lévis-Saint-Nom, Longvilliers et Saint-Forget ont déjà passé commande.

Pour le groupement des futures commandes et la mise au point des panneaux, les maires sont invités à prendre contact avec Sophie Dransart (01 30 52 09 09 - patrimoine@pnr-chevreuse.org).

commune a aussi souhaité l'inscrire dans le présent en lui donnant un sens aujourd'hui". Raison pour laquelle elle a associé la reconstitution de la fontaine aux projets pédagogiques du groupe scolaire de l'Orangerie, qui invitent les primaires à "Se construire par l'expression" et proposent aux maternelles "Ensemble vivons l'espace, construisons le temps". Ce fut l'occasion pour les enseignants de faire connaître cette fameuse duchesse et l'histoire de leur village aux enfants, avant qu'ils ne participent concrètement au projet. D'abord en allant voir dans son atelier Christophe Charbonnel modeler sa sculpture "en terre glaise, moule à creux perdu, puis bronze original, comme je le fais pour mes bronzes". Et puis chacun d'entre eux a posé sa main dans le plâtre coulé dans des cadres en bois en attendant l'instant magique de la prise.

Le chantier de la fontaine s'est quant à lui déroulé pendant l'été. Tout est en place ! Mission accomplie pour la municipalité, maître d'ouvrage de l'opération, qui a su fédérer dans l'efficacité et l'enthousiasme l'ensemble des acteurs sollicités : commission municipale, équipes pédagogiques scolaires, artistes et entrepreneurs locaux, missions patrimoine-culture et architecture du Parc.

A nouveau, la fontaine Saint Symphorien appartient au public. Ne la cherchez pas à l'emplacement exact de l'originale, c'est le long d'un



Les enfants ont mis la main à la pâte !

ancien mur du château que vous la découvrirez, bientôt longée par un nouvel accès du chemin de randonnée qui traverse la réserve naturelle de Bonnelles. En attendant la mise en place de la signalétique qui doit l'accompagner (voir l'encadré Que fait le Parc), prenez la rue de la fontaine Saint Symphorien et passez la dernière maison sur votre gauche, et vous la trouverez-là : si l'eau du réseau public a remplacé la source, on peut s'y désaltérer sans restriction. A votre santé, duchesse ! ■

Hélène Dupont

Christophe Charbonnel, sculpteur, témoigne

"Cette nouvelle fontaine Saint Symphorien appartient désormais à tout le monde, à commencer par ceux qui y ont travaillé. Œuvre collective, elle résulte d'un remarquable travail d'équipe, où chacun a enrichi l'idée de départ. Pour un artiste qui a plutôt l'habitude de travailler seul, c'est super intéressant ! A partir de l'impulsion donnée par Guy Poupard, le maire, qui a retenu la proposition d'un bronze à la condition que les enfants de Bonnelles soient associés à l'œuvre, on a réfléchi à ce que l'on pouvait faire, dans des conditions techniques et financières acceptables. L'idée des empreintes de mains a été retenue, la plupart en relief, quelques-unes en négatif, 49 empreintes au total collées sur le fronton de la fontaine. L'équipe enseignante s'est beaucoup investie, notamment Michel Chauffour et



Michel Di Maggio

Marie-Josée Guillaume. Les enfants - une classe de maternelle, une de primaire - ont été enchantés de participer : ils sont fiers de cette fontaine qui leur appartient, ce qui introduit à la fois

les notions d'histoire, de futur et de respect du lieu et de l'édifice. Il y a eu aussi tous ceux avec qui on a travaillé : l'architecte du Parc Bernard Rombauts, Sophie Dransart pour la mission culture/patrimoine, Evelyne Di Maggio, Catherine Chaldebais et les gens de la mairie, l'illustrateur Bruno Mallart qui a donné des idées sur la forme de la fontaine, Bernard Daniel l'entrepreneur de maçonnerie, qui a réalisé les empreintes des mains des enfants dans un mélange de ciment, chaux et sable, spécialement travaillé pour l'aspect et la longévité. La fonderie, enfin, a fait un travail fabuleux...".



Amélioration de l'habitat : l'OPAH au-delà de toutes les

Trois plus un ne font pas toujours quatre : l'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat), prévue pour une période de trois ans (2002-2004) est progressivement montée en puissance. Il a fallu la prolonger d'une année, qui s'est révélée particulièrement fructueuse. Le bilan global affiche un dépassement de tous les objectifs : avec quelque 90 logements supplémentaires, le seuil de 400 logements a été franchi, dont trois sur dix en locatif.

Parmi les objectifs du Parc, la modernisation et la rénovation de l'habitat ancien sont inscrits dans sa Charte. D'où l'idée, lancée en 2000, de mettre en place une OPAH, qui n'allait pourtant pas de soi, car ce type de dispositif est plutôt réservé aux villes d'une certaine importance. Et les propriétaires ruraux ont beaucoup de mal à obtenir des aides personnalisées pour réparer une toiture, ravalement une façade, changer une chaudière, aménager une salle de bains ou refaire l'électricité...



Ces rénovations de façades réalisées avec l'aide de l'OPAH égayent la rue de Paris à Chevreuse.

La législation fait obligation, pour tout programme aidé de réhabilitation de l'habitat, de le faire précéder d'une étude pré-opérationnelle, qui fixe notamment les objectifs sur lesquels sera signée la convention avec l'Etat et l'ANAH*.

OPAH à la campagne : une première

Le Parc a donc commencé par réaliser une telle étude, ce qui a permis d'évaluer le nombre de logements susceptibles d'être rénovés sur une période de trois ans (durée d'une OPAH à l'époque), puis de solliciter les communes du Parc. Elles ont été 18 à adhérer pleinement au projet et c'est ainsi qu'a été montée la première OPAH intercommunale des Yvelines, réalisée avec le concours de l'ANAH. En toute logique, compte tenu de la lourdeur et de la complexité d'une telle opération, le démarrage a été lent. Il a fallu le temps de mettre en place la publicité auprès du public, attendre que les bénéficiaires potentiels se manifestent, sans compter les délais pour étudier les demandes, monter les dossiers, rechercher les meilleures solutions et aides personnalisées... La montée en puissance a été progressive. Le nombre de dossiers traités s'est accru au fil du temps et, au final, l'OPAH a fait mieux que prévu, avec 234 logements aidés entre 2002 et 2004 (pour un objectif initial de 200 logements). "Au terme des trois ans, il restait encore un potentiel inexploité de dossiers, explique Marie-Laure Gaillard, chargée de mission urbanisme

Repères Les chiffres clés de l'OPAH 2002-2005

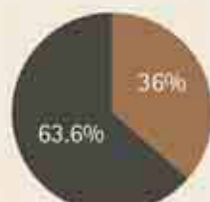
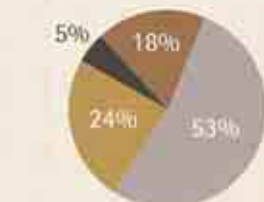
Les 18 communes participantes : Auffargis, Bonnelles, Bullion, La Celle-les-Bordes, Cernay-la-Ville, Châteaufort, Chevreuse, Choisel, Clairefontaine-en-Yvelines, Dampierre-en-Yvelines, Lévis-Saint-Nom, Magny-les-Hameaux, Le Mesnil-Saint-Denis, Milon-la-Chapelle, Saint-Forget, Saint-Lambert-des-Bois, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Senlis.

Type de travaux :

- mise aux normes
- réhabilitation classique
- ravalement
- adaptation à l'âge ou au handicap

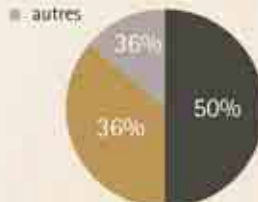
Montant des travaux : 6 813 122 €

- les propriétaires occupants (coût moyen par logement : 8 845 €)
- les propriétaires bailleurs (coût moyen par logement : 36 751 €)



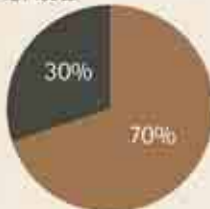
Subventions : 1 316 802 €

- dont ANAH
- communes
- autres



Nombre de logements aidés : 401

- dont 280 occupés en propriété
- et 121 loués



Petit glossaire

- ANAH : Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat
- CAUE : Conseil Architecture, Urbanisme, Environnement
- Pact-Arim : Protéger, améliorer, conserver, transformer – Association de restauration immobilière

attentes

du Parc. Nous avons pu obtenir le prolongement de l'opération sur un an, avec l'objectif de rénover ou de moderniser 110 logements supplémentaires.

Objectif atteint et même largement dépassé, avec 167 dossiers traités ! Cette quatrième année s'est montrée, de loin, la plus productive, avec une grosse moitié des subventions accordées en quatre ans, ou encore trois fois plus de dépenses engagées par les propriétaires bailleurs qu'en 2002-2004. Elle a été aussi la plus sociale, permettant à une proportion importante de propriétaires à revenus modestes de bénéficier d'une aide substantielle (en moyenne 41% des travaux pour les propriétaires occupants).

2005, un cru d'exception

Autre bon point du cru 2005, la part importante du locatif – 36% des habitations aidées – avec la réhabilitation de 28 habitations occupées et 13 habitations vacantes, ainsi que la création de 19 nouvelles habitations. On note avec satisfaction qu'en incluant les trois années précédentes, les 121 habitations locatives bénéficiant de l'OPAH ont représenté 30,2% des dossiers traités (à comparer à la part du locatif – 21,4% – dans le parc total des habitations en Haute Vallée de Chevreuse).

En résumé, sur les quatre années de l'opération, l'OPAH a généré plus de 6,8 millions d'euros de travaux, engagé plus d'1,3 million d'euros de subventions. Le niveau moyen de celles-ci a été de 33% pour les propriétaires occupants et de 12% pour les propriétaires bailleurs. La réhabilitation classique a mobilisé une grosse moitié des aides, le ravalement près d'un quart.

L'ANAH, principal financeur, s'est montrée particulièrement généreuse en dépensant largement plus du double de son budget ! De leur côté, les 18 communes participantes ont engagé, en moyenne, les quatre cinquièmes des budgets prévus, 11 ont consommé plus de 60% de leur enveloppe et trois ont même dû engager un budget supplémentaire pour faire face aux demandes. Sans obérer les finances locales pour autant : le coût moyen par habitant s'est élevé à environ 10 euros (entre 2 et 20 euros selon les communes).

Le Parc a pour sa part investi 378 000 euros dans l'opération (avec une subvention de l'Etat de 56 400 euros), prenant à sa charge l'étude pré-opérationnelle, les différentes actions de communication-promotion, le suivi-animation ainsi que le conseil architectural pour les façades.

Des partenaires actifs

Le groupe de travail de l'OPAH, sous la présidence de Jean Roy (élu de Cernay-la-Ville), a fait preuve d'efficacité. Fédérateur de l'opération, c'est le Parc qui a assuré la coordination entre les différents partenaires et prestataires. Ses propres services – Atelier d'architecture et d'Urbanisme et mission Communication,



Visite de maisons avec l'architecte conseil et le groupe de travail de l'OPAH.

notamment – ont assuré toute la logistique. Une association spécialisée, le Pact-Arim*, s'est vu confier le travail de terrain : recensement des opérations à réaliser, détermination de l'ensemble des aides possibles selon le logement, étude de la situation personnelle des propriétaires, susceptibles de bénéficier d'aides complémentaires des caisses de retraites, de la caisse d'allocations familiales... Pour donner une idée de la tâche accomplie, en particulier par Catherine Leroux, on a compté pas moins de 1412 contacts établis et 608 visites à domicile !

A côté des travaux d'amélioration de l'habitat proprement dits, la rénovation des façades a un impact direct sur l'urbanisme et la qualité du paysage urbain, ce qui a conduit le Parc à mettre en place et financer un conseil architectural pour les façades. Le CAUE* des Yvelines qui en avait la charge a effectué 196 conseils. Au-delà de ses prescriptions générales, certaines façades remarquables ont même pu bénéficier d'un conseil architectural approfondi (sur un nombre plus limité de communes). Laurent Pouyès (cet architecte du patrimoine a aussi travaillé sur les fresques de la chapelle Saint-Gilles de Saint-Forget) a ainsi accompagné les propriétaires dans 15 projets de ravalement dont 11 sont achevés.

Pour conclure ce bilan de l'OPAH : bon travail, mais un goût d'inachevé, il reste encore tant à faire ! C'est la raison pour laquelle le Parc a prévu de s'engager dès cette année avec les communes qui le souhaitent dans un nouveau dispositif. ■

Hélène Dupont

Villages

Que fait le Parc ?

Un nouveau programme d'aide à l'habitat.



L'OPAH, c'est fini, mais le Parc va pouvoir rebondir sur la dynamique engendrée : une nouvelle ligne budgétaire votée lui permettra de poursuivre, en direct cette fois, la politique d'encouragement à l'amélioration du bâti existant. Ce programme "Habitat/ logement – qualité du bâti" fait appel à un engagement financier des communes aux côtés du Parc. Les aides seront donc réservées aux habitants des communes participant au programme. Le conseil architectural sera poursuivi et deux axes seront privilégiés, le ravalement des façades, les logements à loyer maîtrisé.

- **Ravalements** (généralement peu aidés en dehors des OPAH). Un intérêt particulier sera porté, d'une part aux façades qui présentent un intérêt architectural certain, d'autre part aux demandes de propriétaires à revenus modestes (même s'il s'agit de construction sans grand caractère). La mesure concerne également les bâtiments communaux.
- **Locatif à loyer modéré**. Il s'agit, au sens de l'ANAH, soit de logements sociaux, soit de logements intermédiaires. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Les temps forts du Parc

0 1 3 0 5 2 0 9 0 9

Stands de professionnels, ateliers, conférences, visites d'installations, conseils d'architectes... ; une programmation pédagogique et ludique sur les énergies renouvelables, les matériaux écologiques, la gestion de l'eau et les gestes éco-citoyens au quotidien vous attendent dans le cadre exceptionnel du moulin d'Ors. De 10h à 18h.

Renseignements :
01 30 52 09 09.



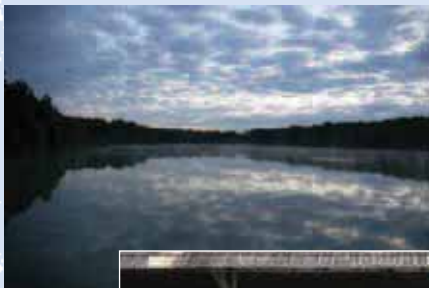
L'association Helium organise des portes ouvertes chez des peintres, sculpteurs, graveurs, illustrateurs, verriers, musiciens, conteurs... : 75 artistes participeront à cette 2^e édition dans 17 villages du Parc. Le Parcours d'Ateliers se tiendra sur deux week-ends. Les artistes situés dans la partie Nord du Parc ouvriront leurs ateliers les 4 et 5 novembre et les artistes du Sud du Parc, les 11 et 12 novembre. Certains artistes partageront leurs ateliers et accueilleront musiciens, poètes ou conteurs... De 11h à 19h.

Renseignements : 06 84 10 77 54.

Exposition

Les couleurs du Parc

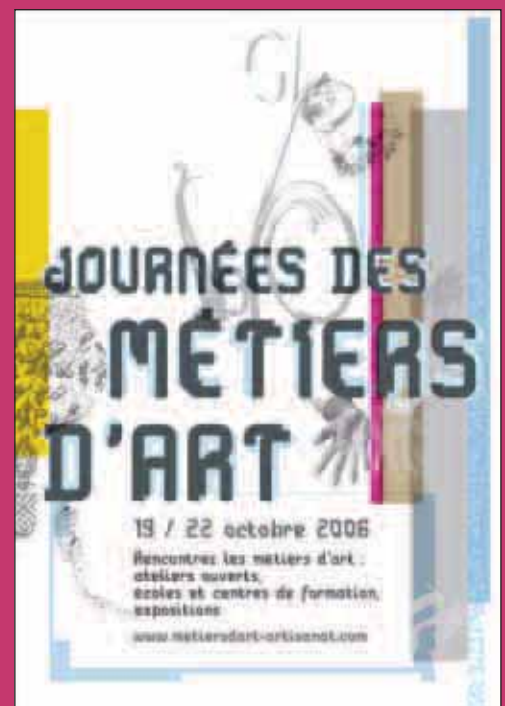
Au moulin d'Ors à Châteaufort,
dimanche 22 et dimanche 29 octobre de 14h à 18h



Couleurs de la nature, couleurs du bâti, couleurs culturelles, un territoire se définit aussi par les perceptions visuelles que nous en avons. L'accrochage de photos, réalisées cet été par deux photographes de l'ENSAD, Lionel Pralus et Anne-Gaëlle Rémondeau, complète cette approche de manière plus sensible : deux regards singuliers qui rendent compte des couleurs du Parc.

Quinzaine gastronomique d'automne de Rambouillet

**du 16 octobre
au 4 novembre**
MENUS DU TERROIR ET DES SAVEURS D'AUTOMNE DANS LES RESTAURANTS (DU PARC, DE RAMBOUILLET ET ENVIRONS) PARTICIPANTS À L'OPÉRATION.



Programme complet
sur le site internet du Parc :
www.parc-naturel-chevreuse.fr